Cinquante-sixième année. - N ° 57 A Lundi 21 et mardi 22 mars 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1762

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

493 887 590 RCS Lyon.
D.D.A.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : 7, Rue De Bonnel, 69003 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE D.D.A. Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 € Siège social : 7, rue de Bonnel - 69003 LYON 493 887 590 RCS LYON ET D.D.A. II Société par actions simplifiée au capital de 90 000 € Siège social : 7 rue Marc-Antoine Petit - 69002 LYON 480 126 580 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE D.D.A. II PAR LA SOCIETE D.D.A. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 mars 2022, La société D.D.A, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €, dont le siège social est situé 7 rue de Bonnel – 69003 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 493 887 590, et la société D.D.A II, Société par actions simplifiée au capital de 90 000 €, dont le siège social est situé 7 rue Marc-Antoine Petit – 69002 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 480 126 580, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société D.D.A II, par la société D.D.A. La société D.D.A II apporterait à la société D.D.A, l'intégralité de ses actifs, contre la prise en charge de l'intégralité de son passif, avec effet juridique à la date de réalisation définitive de l'opération et avec effet, sur le plan comptable et fiscal, au 1er janvier 2022 à 00h01. L'ensemble des actifs, biens, droits et contrats de la société D.D.A. II serait ainsi apporté à la société D.D.A. au 1er janvier 2022 à 00h01. Tous les éléments d'actifs et de passifs transférés seraient apportés sur la base des comptes de la société D.D.A. II arrêtés au 31 décembre 2021. Pour les besoins du projet de traité de fusion, les valeurs d'apport sont mentionnées sur la base des comptes estimés au 31 décembre 2021 de la société D.D.A II. La société D.D.A reprendra les actifs et les passifs tels que figurant dans les comptes définitifs de la société D.D.A. II arrêtés au 31 décembre 2021. Ainsi, sur la base des comptes estimés, l'actif apporté serait de 284 338,68 € et le passif pris en charge de 86 723,94 €, soit un actif net apporté de 197 614,74 €. La totalité des actions composant le capital social de la société absorbée étant détenue par la société D.D.A, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €, dont le siège social est situé 7 rue de Bonnel – 69003 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 493 887 590, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun

échange de titres et aucune prime de fusion. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société D. D.A. II depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société D.D.A. La société D.D.A II sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : • Au Greffe du tribunal de commerce de LYON pour la société D. D. A. en date du 18 mars 2022 ; • Au Greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société D.D.A II en date du 18 mars 2022 . Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..

